

## > LE DOSSIER

Sécurité >>

# L'enjeu majeur de la sécurité et de la santé au travail



La dimension sécurité prend, comme la qualité et la préoccupation environnementale, une place de plus en plus importante dans l'entreprise. La réglementation fait obligation aux sociétés de tous secteurs et de toutes tailles d'établir leur "document unique". C'est un outil voulu souple et efficace d'évaluation des risques professionnels, qui permet de définir les priorités d'actions et de mettre en œuvre tous moyens pour préserver la santé et la sécurité des personnels. Visiblement, sa mise en place, lissée sur ces dernières années, a eu un effet positif sur le nombre des accidents du travail, en baisse dans la région.

Mais pas sur les maladies professionnelles, en hausse ! La progression est spectaculaire dans le domaine des troubles musculo-squelettiques, notamment, contre lesquels le gouvernement a décidé de lutter. Il faut dire que les accidents du travail et les maladies professionnelles pénalisent encore lourdement l'activité économique et le fonctionnement même des entreprises. Devant cet enjeu majeur, certaines sociétés mettent en place des systèmes de management de la santé-sécurité au travail. Elles s'appuient sur des référentiels pour le faire et peuvent compter sur l'action de la Cram et des CCI, entre autres, pour transformer une contrainte en atout.

# Michel Colson : « Faire reculer les risques professionnels »

*La sécurité a un coût. La non-sécurité, aussi. La caisse régionale d'assurance maladie du Nord-Est incite les entreprises à faire de leur "document unique" un outil de progrès évolutif. Il doit faire partie de la culture de l'entreprise.*

**Le "document unique" (DU), qui oblige depuis 2002 les entreprises françaises à évaluer les risques professionnels et à tout mettre en œuvre pour les éradiquer, est-il — enfin — entré dans les mœurs des entreprises de Champagne-Ardenne ?**

À 95 %, les entreprises de plus de cinquante salariés de cette région semblent être dans les clous, désormais. C'est plus difficile à affirmer concernant les TPE. Pourtant, toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille, doivent être en mesure de produire leur DU, document qui dresse l'inventaire des risques et doit proposer un plan d'actions afin de les éliminer, en fixant des priorités. C'est le B A-BA de l'évaluation et de la prévention des risques professionnels. Ce "document unique" découle d'une directive européenne de 1989 transposée ensuite dans le Code du travail français. On notera que pour une fois le législateur, dans sa grande sagesse, a laissé à chacun le soin de bâtir le DU qui lui convient le mieux, en fonction du vécu et de l'organisation de l'entreprise. On n'a pas imposé de document type et c'est très bien ainsi, puisque cela conduit chacun à se responsabiliser de bout en bout.

Nous avons bien sûr été amenés à aider des entreprises, mais nous avons constaté que les DU les mieux faits étaient ceux pour lesquels on avait largement associé les salariés. Plus ils s'impliquent, plus le résultat est probant. On peut donc souligner le mérite des démarches participatives.

**Que faites-vous pour les TPE qui se sentent, semble-t-il, moins concernées ?**

Nous avons engagé des actions d'information conjointement avec les chambres consulaires, les organisations et syndicats professionnels, les organismes de formation, les experts-comptables... Nous avons notamment organisé un forum dédié aux TPE en novembre dernier, qui a bien mobilisé. Tous les mois, depuis ce début 2005, nous proposons dans la Marne, par exemple, des petits-déjeuners débats pour aborder des thématiques précises,



**Pour Michel Colson, le "document unique" doit évoluer dans le temps. À espace régulier, toute l'entreprise doit le remettre en question.**

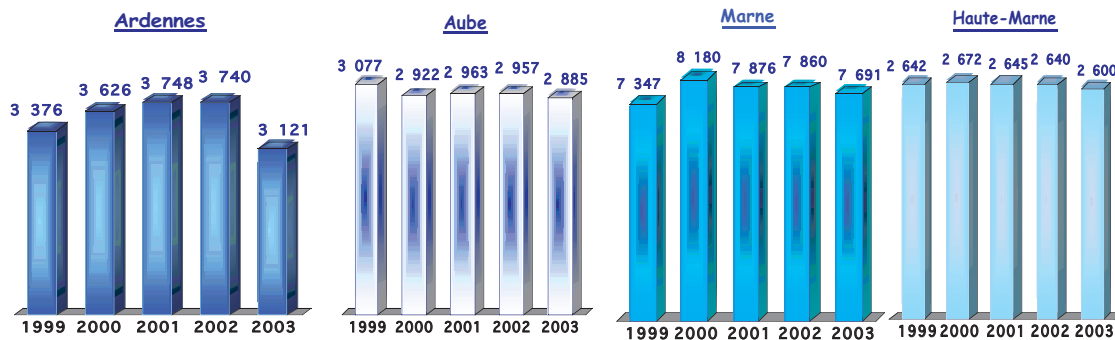
comme la mise en conformité des presses plieuses, programmée fin mars, ou la rencontre s'adressant aux entreprises utilisatrices de personnels intérimaires, organisée en avril. C'est une manière aussi de mieux faire connaître le service prévention de la Cram, souvent perçu comme un organisme coercitif. Certes, nous agissons sur le levier financier en cas d'accidents du travail (AT) via la majoration des taux de cotisation, mais nous sommes aussi des techniciens de terrain, ayant un rôle incitatif à jouer. Et nous le jouons.

**Que se passe-t-il pour ceux qui ne répondent pas aux obligations légales ?**

Jusqu'en novembre 2003, les inspecteurs du travail avaient des consignes pour faire avancer les choses en douceur concernant le DU. Depuis, comme pour toute infraction au Code du travail, des procès-verbaux peuvent être dressés à l'encontre de ceux qui n'ont pas mis en œuvre leur "document unique" pour les obliger à prendre conscience des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles qu'ils font courir à leurs salariés.

## Biographie

■ **Michel Colson**, 56 ans, est ingénieur-conseil au sein du service de prévention des risques professionnels de la Cram Nord-Est. Il a rejoint la Caisse régionale d'assurance maladie Lorraine-Champagne-Ardenne en 1978 après un parcours dans l'automobile en qualité d'ingénieur. Il s'est très tôt intéressé aux questions de qualité et de sécurité. Le service auquel il appartient aujourd'hui compte 11 ingénieurs, 22 techniciens de terrain et des personnels administratifs.



L'évolution sur cinq ans (de 1999 à 2003) des accidents de travail avec arrêt, dans les quatre départements de Champagne-Ardenne. La baisse s'est accentuée en 2004, selon Michel Colson.

**Justement, quelle est la tendance observée en Champagne-Ardenne concernant ces deux problématiques, aux conséquences lourdes parfois, qui affectent le fonctionnement de l'entreprise autant que la société tout entière ?**

Les courbes s'inclinent dans le bon sens, notamment au niveau des accidents du travail. Nous avons de plus en plus de bons élèves. Mais il reste des secteurs d'activité qui sont à la peine. Le bâtiment est de ceux-là. En Champagne-Ardenne, ce secteur représente 7 % des entreprises et 17 % des accidents. Et surtout, 21 % des accidents graves et 25 % des accidents mortels... Heureusement, les mentalités évoluent. Les entreprises mesurent les conséquences humaines et l'impact économique de l'absentéisme dû aux AT et aux maladies professionnelles. Ce sont des cotisations supplémentaires, certes, mais aussi des pénalités de retard possibles et une productivité qui peut dégringoler. La courbe des maladies professionnelles, elle, est en train d'exploser dans l'autre sens. Les TMS (troubles musculo-squelettiques) en sont la principale raison — environ 70 % des déclarations\*. On les déclare plus facilement aujourd'hui parce qu'on fait davantage le lien avec les gestes répétitifs effectués au travail.

Le mal du poignet de l'hôtesse de caisse en grande surface, pour ne citer que ce cas. On peut modifier le poste de travail et réfléchir sur l'ergonomie pour améliorer les choses dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (S&ST).

**Pour remédier à ces problèmes, on ne le sait pas suffisamment, la Cram participe à certains investissements visant l'amélioration des conditions de sécurité au travail.**

Nous pouvons participer effectivement aux investissements des entreprises de moins de 200 salariés quand elles ont pour objectif de réduire le bruit, les émissions de poussière, d'améliorer les conditions de manutention, de manipulation, etc. Nous pouvons prendre part aussi aux frais de formation des personnels. Cela passe par des contrats de prévention, dans le cadre de conventions nationales d'objectifs par branches professionnelles. À travers ces contrats, nous privilégions aujourd'hui les entreprises qui accusent le plus de retard. Nous proposons aussi des subventions pour la commande de certains matériels ou pour mettre en œuvre certaines formations, comme la conduite des véhicules en sécurité.

**Incitez-vous les entreprises à mettre en place leur système de management à la santé-sécurité (SMS) ?**

Nous donnons du conseil, proposons de la formation, participons à des réunions de CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) et diffusons la documentation produite par l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité). Nous nous intéressons bien évidemment à cet outil d'avenir qu'est le SMS. Une enquête menée en fin d'année 2002 nous a permis de questionner 165 entreprises engagées dans cette démarche en France. Il s'agissait surtout de grosses entreprises ou de leurs filiales. Les groupes ont bien conscience qu'avec la complexification galopante des choses, les exigences réglementaires de plus en plus prégnantes, il est utile d'homogénéiser à la fois la gestion de la qualité, de l'environnement et de la santé-sécurité au travail. C'est une façon de jouer carte sur table et de s'inscrire dans le développement durable d'une certaine manière. Les entreprises certifiées S&ST restent toutefois peu nombreuses (lire en pages 4 et 5).

**Il existe plusieurs référentiels, n'est-ce pas un peu compliqué ?**

C'est vrai, mais le plus répandu est l'OHSAS 18001 qui est le plus en adéquation avec l'Iso 9000 pour la qualité et l'Iso 14000 pour l'environnement. Il respecte les valeurs essentielles de la prévention, s'articulant autour de la personne, de la transparence et du dialogue social. Trois valeurs fortes. Nous le préférons au référentiel Dupont de Nemours, par exemple, basé sur la responsabilité des salariés, qui, mal appliqué, peut dériver vers la culpabilisation.

**Pour en revenir au DU, peut-on prévoir tous les risques ?**

Non et c'est pourquoi le DU doit être un document vivant qui s'enrichit en permanence. Que faire des risques jugés acceptables par les salariés, comme par exemple le risque routier pour les VRP ? Notre rôle est d'amener à la formation des conducteurs, de faire réfléchir à la qualité des véhicules, aux possibilités de prendre les transports en commun ou de se réunir en visioconférence... Notre métier est sans cesse en mutation et c'est ça qui fait son intérêt.

*(\*) Il faut savoir que le gouvernement, s'attaquant aux questions de pénibilité, vient de lancer un plan d'action pour lutter contre les TMS et réduire de 20 % le nombre de ces maladies professionnelles d'ici à 2009.*

## Les accidents du travail dans la région

On a dénombré, en 2003, 16 567 accidents du travail sur l'ensemble des 39 500 entreprises de la région (pour un effectif total de 352 875 salariés). Ce qui correspond à un indice de fréquence (IF) de 46,9 ‰.

**Dans les Ardennes**, le nombre d'AT était de 3 121 pour 7 668 entreprises et 66 082 salariés (IF : 47,2).

**Dans l'Aube**, le nombre d'AT était de 2 885 pour 9 426 entreprises et 78 642 salariés (IF : 36,7).

**Dans la Marne**, le nombre d'AT était de 7 691 pour 16 736 entreprises et 159 653 salariés (IF : 49,9).

**En Haute-Marne**, le nombre d'AT était de 2 600 pour 5 670 entreprises et 48 498 salariés (IF : 46,9).

Sur l'ensemble de la Cram Nord-Est (Lorraine + Champagne-Ardenne), le nombre d'accidents du travail avec arrêt a reculé, entre 2002 et 2003, de 6,9 %, alors que le nombre de décès par AT augmentait de 24,2 %. Les accidents de trajet avec arrêt ont diminué de 5 % sur la même période et le nombre de décès par accident de trajet a reculé de 21,9 %.

### L'impact économique

Si les gros donneurs d'ordres s'intéressent de plus en plus aujourd'hui au taux de fréquence et à la gravité des accidents du travail de leurs fournisseurs, ce n'est pas pour rien. Les conséquences économiques de la non-sécurité sont lourdes. Selon la CNAMTS, les accidents du travail et les maladies professionnelles se traduisent chaque année, en France, par la perte de 42 millions de journées de travail.

# Les CCI mobilisées pour aider les entreprises

*Les cinq CCI de la région et la CRCI développent des initiatives destinées à aider les entreprises à faire face aux réglementations et à progresser encore dans le domaine de la sécurité. Les entreprises se montrent concernées.*



**Lors de la dernière réunion de travail haut-marnaise placée sous le signe du référentiel OHSAS 18001.**

La scène se déroule dans les locaux "historiques" de l'usine de fabrication du fromage Caprice des Dieux située à Illoud, en Haute-Marne. Dans l'ancienne maison de Jean-Noël Bongrain, là même où à partir de 1956 a commencé la formidable aventure d'un groupe qui pèse aujourd'hui plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une dizaine d'entreprises haut-marnaises se sont réunies pour parler sécurité. Plus exactement du référentiel OHSAS 18001. « Il permet d'évaluer et de certifier le système de management de la sécurité au travail d'une entreprise. C'est aussi une spécification internationale, plutôt appliquée jusqu'ici dans des entreprises anglo-saxonnes, et qui commence seulement depuis peu à se développer en France », précise Jean-François Piard, responsable industrie-environnement à la CCI de la Haute-Marne. Ainsi, neuf entre-

prises haut-marnaises se sont lancées dans une démarche collective, avec l'appui de cette CCI, pour être spécifiées OHSAS 18001. Périodiquement, les responsables sécurité se réunissent dans l'une des entreprises participantes pour faire le point sur l'avancement de la démarche. Une opération de longue haleine, puisqu'il faut dans un premier temps réaliser une analyse poussée des risques et ensuite établir un système de management des risques permettant de les réduire au minimum. La démarche collective, au-delà de l'échange d'expérience, permet aussi de bénéficier des conseils d'un ingénieur spécialisé sur la sécurité, Guy Rollé. « En tout cas, les entreprises s'intéressent à l'OHSAS 18001, soit parce qu'elles font partie de groupes internationaux qui l'adoptent dans leurs unités, soit parce que, après avoir obtenu les certifications ISO 9001 et 14001, il représente un nouveau challenge pour les équipes », estime Jean-François Piard.

## Des échanges d'expérience

L'action collective est payante dans le domaine de la sécurité. En Haute-Marne, elle permet de réduire les coûts inhérents à toute spécification. Dans les Ardennes, c'est également ensemble que les entreprises progressent. « Avec l'UIMM, nous gérons un club sécurité composé d'entreprises ardennaises. Il fonctionne sur l'échange d'expérience : chaque entreprise ouvre ses portes aux autres adhérents pour montrer ce qui s'articule bien et évoquer les erreurs à éviter », explique Michel Boquet, de la CCI des Ardennes. Persuadé depuis longtemps de l'efficacité de l'échange d'expérience, il remarque aussi que les entreprises évoluent par cette approche sur leur opinion quant à la sécurité dans l'entreprise. « Au départ, elles estiment que la sécurité représente un coût pour l'entreprise. Mais en voyant les résultats positifs obtenus dans d'autres entreprises, en termes de diminution de l'absentéisme, de baisse des cotisations, d'augmentation de la productivité, certains se rendent compte que la sécurité peut être aussi un investissement », explique-t-il. Dans la Marne, Jean-Jacques Flipo, de la CCI de Reims et d'Épernay, participe à l'animation d'un club sécurité, aux côtés d'un cabinet de consultants. « Nous nous réunissons plu-

sieurs fois par an, pendant toute une journée. Cela nous permet d'aborder des thèmes aussi divers que le stress au travail ou le management de la sécurité, ou encore de faire le point sur l'évolution de la réglementation », explique-t-il. Le club est composé d'une trentaine d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, comme le Centre de congrès de Reims et la PUM. Dans l'Aube, la CCI a développé un programme de formation spécifique sur le thème du transport des matières dangereuses.

## Besoin de conseils

« Depuis 2001, toutes les entreprises effectuant des opérations autour de matières dangereuses doivent avoir un conseiller à la sécurité. Et cela ne concerne pas que les transporteurs, mais aussi les entreprises qui expédient et reçoivent ces matières », rappelle Stéphanie Page-Fillon, de la CCI de Troyes. Celle-ci permet à des entreprises de bénéficier de l'intervention d'un spécialiste pour analyser les risques et établir un protocole de sécurité à appliquer dans l'entreprise. En effet, le conseiller à la sécurité de l'entreprise peut être un consultant externe, ce qui permet de réduire les coûts tout en assurant la sécurité des travailleurs. Devant le foisonnement de la réglementation sur la sécurité, mais aussi face à la

diversité des risques, les entreprises ont besoin de conseils. Dans ce registre, les CCI jouent un rôle important au niveau de l'évaluation des risques et dans la mise en place du "document unique". La CCI de Châlons-en-Champagne intervient très en amont. « Nous proposons des prédiagnostics gratuits pour analyser la situation de l'entreprise face aux risques, identifier les atouts et les points faibles et donner des conseils », explique David Collot. Une visite évidemment très utile dans la perspective de la rédaction du "document unique".

La CRCI a mis sur pied un club d'audits croisés, qui porte aussi sur le domaine de la sécurité. « Le principe est simple : chaque entreprise membre est auditée par un autre adhérent et à son tour s'engage à en faire de même », résume Nicolas Pichard, de la CRCI. Un échange d'expérience personnalisé qui permet de progresser dans le domaine de la sécurité, tout en réduisant les coûts. Et puis les organismes consulaires assurent une veille réglementaire dans le domaine de la sécurité. Il est vrai que la législation française, très importante dans le domaine de la sécurité, ne cesse d'évoluer d'année en année. Ce qui rend d'autant plus nécessaire pour les entreprises l'appui d'un organisme extérieur — les CCI en font partie — pour les aider à s'y retrouver et adopter les bonnes solutions.

## Certifiées "sécurité"

Les entreprises certifiées OHSAS 18001 en Champagne-Ardenne sont :

### Ardennes

- Tarkett Sommer, à Sedan
- Ateliers des Janves, à Bogny-sur-Meuse
- GEH Saint-Nicolas (EDF), à Revin

### Aube

- Malteries Soufflet, à Nogent-sur-Seine
- IVB, à Méry-sur-Seine

### Marne

- BBGR Essilor, à Sézanne
- Fichet Sécurité Physique, à Bazancourt
- OPTÉOR Générale de Maintenance, à Reims

### Haute-Marne

- Miko SA, à Saint-Dizier

(Source : CRCI, actualisée en mars 2005)

# Devenir un professionnel de la sécurité

Plusieurs universités et organismes de formation proposent des cursus qui intègrent les problématiques de la sécurité en entreprise.

Quelques formations à la sécurité sont dispensées dans les établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Reims. Ainsi, l'Université de technologie de Troyes (UTT), qui a fait de la sécurité son nouveau cheval de bataille, au point d'inspirer le thème du projet de pôle de compétitivité déposé par le département de l'Aube, propose notamment un master en "ingénierie et management en sécurité globale appliquée" qui ratisse large (sécurité des personnes et des biens, sûreté de la vie sociale et économique, sûreté des infrastructures et réseaux).

L'Institut supérieur de promotion industrielle (IPI), que gère la CCI de Châlons, intègre un volet sécurité dans son DESS "certificat d'aptitude à l'administration d'entreprise", à travers l'option "management des risques industriels".

L'université de Reims Champagne-Ardenne (Urca) prépare au master professionnel "sécurité, qualité, hygiène et environnement industriels". Il s'agit d'une deuxième année de spécialisation qui forme des cadres de niveau ingénieur pouvant intégrer une entreprise, un organisme d'Etat, une collectivité locale, un bureau d'études, etc. Les débouchés sont donc multiples : ingénieur prévention-sécurité, inspecteur de sites classés, écoconseiller, etc.



L'Université de technologie de Troyes a fait de la sécurité un de ses chevaux de bataille.

L'Urca, toujours, en partenariat avec le lycée Val-de-Murigny à Reims, délivre une licence professionnelle "sécurité et prévention des risques professionnels". Elle forme des cadres pouvant assurer différentes fonctions : responsable de la sécurité dans une PME ou dans une administration, conseiller pour la protection et l'évaluation des risques, etc., et même officier sapeur-pompier.



## Smurfit Socar Packaging (Rethel - 08) : plan de circulation et informations améliorent la sécurité

Même si l'entreprise ardennaise Martin Guillemin change de nom pour devenir Smurfit Socar Packaging, la sécurité reste une priorité chez le spécialiste de l'emballage. « Dans notre activité de fabricant d'emballages, nous avons beaucoup d'opérations de manutention à l'intérieur de l'usine », explique Marie-José Thomas, animatrice-sécurité de cette entreprise installée à Rethel, sur deux sites. L'usine Noiret, située à deux pas du centre de Rethel, est la plus importante, mais aussi la plus ancienne. « Nous avons par exemple créé un plan de circulation à l'intérieur de l'usine, avec un cheminement piétonnier, que tout le monde respecte sans problème », explique-t-elle. Une large ligne bleue, ponctuée de points d'arrêt obligatoires. Une réalisation qui permet aux navettes automatiques de circuler et aux caristes de travailler l'esprit serein. Mais ce n'est là qu'un exemple de ce que fait l'entreprise dans le domaine de la sécurité. Grâce à la formation, l'entreprise dispose désormais de 32 secouristes du travail diplômés sur le premier site, et d'une dizaine sur le second. « Nous travaillons avec le CHSCT et nous avons aussi un petit groupe sécurité qui planche sur



Marie-José Thomas et l'interrupteur signalant un piéton.

des objectifs précis », rappelle Marie-José Thomas. Et comme elle connaît bien l'entreprise — elle y travaille depuis trente-quatre ans — Marie-José accueille systématiquement les intérimaires pour leur transmettre les consignes de sécurité. Et puis, près de la machine à café, des indicateurs chiffrés rappellent de manière claire à tous les salariés qu'il ne faut jamais relâcher l'attention en matière de sécurité. « Nous affichons aussi les conditions d'accidents survenus dans d'autres unités du groupe, ce qui peut nous mettre en garde sur des dangers éventuels », conclut-elle. Avec ses collègues chargés de la sécurité au sein de Smurfit Socar, elle échange aussi régulièrement des informations.

## SCAPEST (CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE) : L'ENTREPÔT MODE D'EMPLOI



À la Scapest, comme sans doute partout ailleurs, la protection du personnel se niche dans les petits détails : port de chaussures de sécurité et de gants anticoupures obligatoire, signalisation horizontale matérialisant les voies piétonnes à l'intérieur des immenses entrepôts... Précautions infimes à l'échelle de l'individu, mais qui font masse à l'échelle de l'établissement : 122 000 m<sup>2</sup> de bâtiments répartis sur sept sites (un à Vatry, six à Saint-Martin-sur-le-Pré, à côté de Châlons-en-Champagne), 300 engins et 600 personnes, dont une centaine de caristes, qui traitent 5 000 palettes par jour. « On a trop de personnel pour se permettre de mégoter avec la sécurité », souligne Olivier Fache, le directeur de cette société qui sert de centrale d'achats et de plate-forme logistique pour 40 magasins Leclerc disséminés dans 11 départements.

« Nos salariés sont exposés à trois sortes de risques, indique la responsable santé, hygiène et sécurité, Gaëlle Peignet : l'effondrement d'un rack à la suite d'un choc, la conduite des engins de manutention (transpalettes ou chariots élévateurs), et enfin la manutention manuelle. Nous appliquons bien sûr la réglementation, mais nous suivons aussi de simples recommandations. Nous organisons des formations théoriques et pratiques, en particulier à l'attention des caristes et des conducteurs. » Formation, mais aussi information et sensibilisation : « Nous demandons au personnel de prévenir le service entretien dès qu'une hélice ou une barre de rack est tordue, précise le directeur. Le service entretien effectue lui-même régulièrement des visites d'inspection et chaque accident est analysé. » C'est ainsi qu'une « culture d'entreprise » se met progressivement en place à la Scapest, centrée autour de la notion de sécurité.

Les piétons disposent de couloirs de circulation.



De gauche à droite, Michel Rieux, directeur de l'unité SK France de Bourbonne-les-Bains, et Dominique Boule, responsable de la sécurité.

C'est à Bourbonne-les Bains qu'est installée SK France, l'une des cinq usines françaises du groupe danois où sont fabriquées les menuiseries Velux. Une fabrication très technique puisqu'il faut plus de 300 composants pour réaliser une fenêtre de toit. D'ailleurs, le produit en lui-même doit répondre à des normes très strictes. Au sein du groupe scandinave, ce qui concerne les normes et les certifications est très important. Le spécialiste de la fenêtre de toit compte aussi des usines dans la Somme, une en Haute-Saône, une en Haute-Savoie et bien entendu une en Haute-Marne. Les unités de la Somme ont été parmi les douze entreprises françaises à obtenir l'an passé la cer-

tification QSE (qualité, sécurité, environnement) en ajoutant la norme OHSAS 18001 à ISO 9001 et ISO 14001. « C'est une politique de groupe. C'est dans ce cadre que nous avons engagé une démarche pour obtenir en 2005 la certification OHSAS 18001 pour l'unité haut-Marnaise également », explique Michel Rieux, le directeur du site qui a largement associé les personnels à la démarche.

Du reste, pour aboutir, l'entreprise bourbonnaise a rejoint les rangs des entreprises qui, avec l'appui de la CCI de la Haute-Marne, se sont engagées dans une action collective de certification sécurité.

Chez ce fabricant de menuiseries industrielles qui utilise beaucoup de machines, la sécurité du personnel est une priorité depuis longtemps déjà. S'engager dans la voie de la certification sécurité n'en sera d'ailleurs que plus aisé. Cette démarche est aussi une bonne occasion de fixer un nouveau challenge pour l'ensemble du personnel. « Nous sommes déjà certifiés ISO 9001 et ISO 14001. Il est toujours intéressant de se fixer de nouveaux objectifs mobilisateurs », explique Michel Rieux. Un défi important donc pour cette entreprise qui compte une centaine de salariés en Haute-Marne.

## SK France (Bourbonne-les-Bains - 52) : ouverture sur la sécurité pour les menuiseries Velux

## ELECTROLUX (ROSIÈRES - 10) : LA SÉCURITÉ TAMBOUR BATTANT

L'amélioration de la sécurité dans les ateliers repose parfois sur des recettes simples. Des mesures qui ont pour point commun l'implication des salariés à leur propre sécurité. « Par exemple, pour le choix des modèles des équipements individuels de protection, ce sont les opérateurs qui les testent et qui les choisissent », explique Jacques Caucheteux, directeur industriel de l'usine aubois d'Electrolux Laundry Systems France. Forte de 210 salariés, cette usine produit des machines à laver industrielles, des cabines de finition et des sècheuses-repasseuses. La forte implication du personnel a permis de réduire le nombre d'accidents. Depuis un an, on n'en déplore aucun. Si les risques sont toujours présents dans l'activité, ils sont maîtrisés en faisant appel aux premiers concernés eux-mêmes. « Nous avons des problèmes pour la manipulation des tôles. Les opérateurs ont testé différents modèles de gants de protection », précise le directeur industriel. Résultat : les nouveaux gants sont utilisés parce qu'ils donnent satisfaction. « Lorsque c'est un collègue qui rappelle qu'il faut porter des équipements de protection, le conseil a plus de portée », note encore Jacques Caucheteux. L'entreprise incite également ceux qui sont plus sujets que d'autres aux accidents à passer le brevet de secouriste. Plus attentifs ensuite à la sécurité en général, ils sauront aussi mieux assurer la leur...

La sécurité est l'affaire de tous sur le site aubois d'Electrolux.



# Boehringer-Ingelheim : santé rime avec sécurité

*Le groupe allemand applique à Reims la même philosophie-action concernant la sécurité que dans toutes ses filiales dans le monde. On ne déroge pas...*

Le laboratoire pharmaceutique allemand, dont le site rémois fabrique des comprimés et des sirops, a une maxime : « Il n'y a pas de tâche si urgente, ni de travail si important qu'on ne puisse les faire en sécurité chaque fois. Tout autre comportement est inacceptable. » Le groupe a signé une Charte sécurité, qualité et protection de l'environnement applicable dans chacune de ses filiales au niveau international. A Reims, la sécurité commence dès l'accueil : un petit livret rappelant les consignes d'usage est remis à tout visiteur appelé à travailler sur le site. L'embauche d'un "itinérant" (forces de vente) est aussi l'occasion de sensibiliser le nouveau salarié sur les règles applicables au volant et le respect des temps de repos. Un délégué médical parcourant entre 15 000 et 50 000 km par an, tout est mis en œuvre pour éviter les accidents, y compris des stages de conduite sur route. A l'issue d'une réunion tardive, le personnel est invité à rester sagement à l'hôtel. Lors de la fête de fin d'année, on ne sert pas d'alcool, sauf un apéritif, et des alcootests sont distribués à la sortie. Sur le plan de l'activité industrielle proprement dite, une trentaine de correspondants sécurité ont été désignés dans l'usine parmi les ouvriers. Ils sont chargés de relayer l'information, de relever les dysfonctionnements et d'y remédier. Mais tout le personnel est impliqué : chacun des 600 salariés rémois est spécialement formé à son poste de travail, afin d'en connaître les



Protection du salarié et protection du médicament sont intimement liées chez Boehringer Ingelheim.

risques et dangers. « Ce sont les hommes qui font la performance, pas le système », souligne le responsable sécurité environnement, Claude Métiévier. Le message passe d'autant mieux que le milieu pharmaceutique exige un maximum de précautions : en protégeant le médicament, on protège le personnel, et réciproquement.

## Fiche pratique

### Documentation

- *Management de la santé et de la sécurité au travail*, 2<sup>e</sup> éd. Afnor (2003)
- Décret 2001-1116 du 5 novembre 2001 (document unique)
- *Aide au repérage des risques dans les PME-PMI*. INRS, ED 840
- *Principes et pratiques*. INRS, ED 886
- *Questions-réponses sur le document unique*. INRS, ED 887
- *L'évaluation des risques professionnels*. INRS, ED 5018
- *Guide pratique PME/PMI sécurité, santé et hygiène au travail*, réalisé par l'ACFCI, disponible auprès des CCI et téléchargeable sur leurs sites respectifs
- *Guide n°12*, de la Cram Nord-Est



### Sites Internet

- [www.cram-nordest.fr](http://www.cram-nordest.fr)
- [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- [www.ilo.org](http://www.ilo.org)
- [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

et les sites des CCI et de la CRCI de Champagne-Ardenne

### Contacts

- Cram Nord-Est (Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)  
81 à 85 rue de Metz - 54073 Nancy Cedex  
Tél. : 03 83 34 49 02 ou [service.prevention@cram-nordest.fr](mailto:service.prevention@cram-nordest.fr)
- Les conseillers "industrie" des CCI de Champagne-Ardenne

### Dossier réalisé par :

Laurent Locurcio, Frédéric Marais,  
Philippe Schilde  
(Agence Info)  
et les CCI  
de Champagne-Ardenne

Pour tout complément  
d'information :

CRCI de Champagne-Ardenne  
Tél. : 03 26 69 33 40 -  
Edwige Dargegen

CCI de la Haute-Marne  
Tél. : 03 25 07 32 13 -  
Marie-Claude Le Tellier

CCI de Troyes et de l'Aube  
Tél. : 03 25 43 70 10 -  
Bruno Rogowski

CCI de Châlons-en-Champagne  
Tél. : 03 26 21 82 07 -  
Catherine Bouloy

CCI de Reims et d'Epervain  
Tél. : 03 26 50 62 50 -  
Delphine Déthune

CCI des Ardennes  
Tél. : 03 24 56 62 62 -  
Jean-Claude Savoy

Impression : La Renaissance  
Crédits photos :  
Laurent Locurcio, Frédéric Marais, Philippe Schilde  
(Agence Info) et Christian Paris (pages 1 et 8)